

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL CONSTITUANT UN ACCORD RELATIF À LA PARTICIPATION DU CANADA À L'ACCORD RELATIF AU PROGRAMME DE RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE GLOBAL (GARP) AINSI QU'AU PROTOCOLE D'EXÉCUTION CONNEXE

I

L'Ambassadeur du Canada au Ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal

Dakar, le 3 mai 1974.

Note n° 38

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord relatif à l'Expérience Tropicale du Programme de Recherche Atmosphérique Global (GARP) dans l'Atlantique (ETGA conclu à Genève, le 27 juin 1973⁽¹⁾), entre l'Organisation Mondiale de la Météorologie, le gouvernement de la République du Sénégal et les autres états membres participant à l'expérience ainsi qu'au protocole d'exécution connexe, fait à Genève le 28 décembre 1973⁽¹⁾ et constituant une annexe au dit accord.

Selon les dispositions du paragraphe (A) de l'article 17 de l'accord, tout état membre de l'OMM qui désire adhérer à l'accord et au protocole d'exécution aux fins de participer à l'expérience tropicale du GARP dans l'Atlantique doit faire part de son intention au gouvernement du Sénégal.

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le gouvernement du Canada accepte de devenir un état membre participant, aux conditions prescrites dans un accord et dans le protocole d'exécution. Suivent le non et l'adresse de l'organisme national canadien qui agira à titre d'autorité coopérante canadienne aux fins de l'accord:

Service de l'Environnement atmosphérique
Ministère de l'Environnement
4905 rue Dufferin
Downsview, Ontario

Le gouvernement du Canada a l'intention d'affecter le navire météorologique canadien «Quadra» (NGCC—navire garde-côte canadien) à ce projet de recherche. Selon les prévisions actuelles, le «Quadra» utilisera les installations portuaires de Dakar à quatre reprises pendant la durée de l'expérience, soit pour faire le plein, se ravitailler et procéder à la rotation du personnel, selon le cas. Pour ce qui est de l'article 2 du protocole d'exécution, le gouvernement du Canada a fourni, par l'entremise de liste provisoire, les noms des experts canadiens qui participeront à l'expérience. Toutes les personnes ainsi identifiées seront basées sur le «Quadra» sauf lors des escales et périodes de transit en provenance et à destination de Dakar.

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1974 N°21